

**CADRE DE RÉFÉRENCE**  
Modalités de réservation  
Saison hivernale 2022

**ÉCOLES**

Dernière mise à jour : 18 octobre 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mise en contexte</b>	<b>Page 3</b>
<b>Objectifs du programme et de la patinoire Bleu Blanc Bouge</b>	<b>Page 3</b>
<b>Équipements disponibles</b>	<b>Page 3</b>
<b>Modalités générales de réservation et délais</b>	<b>Page 4</b>
<b>Modalités spécifiques de réservation et de prêt d'équipements</b>	<b>Pages 5-6-7-8-9</b>
<b>Coordonnées importantes</b>	<b>Page 10</b>

## MISE EN CONTEXTE

En décembre 2020, la Fondation des Canadiens pour l'enfance annonçait la construction d'une patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge à Saguenay, au Patro de Jonquière (arrondissement de Jonquière). La Ville de Saguenay est la 13<sup>ième</sup> ville à recevoir ce don. Ville Saguenay a confié le mandat de l'animation et de l'entretien de la patinoire au Patro de Jonquière.

Ces patinoires communautaires se définissent comme des lieux rassembleurs d'animation, de rencontre et d'activités physiques qui permettent aux enfants et familles des communautés ciblées de profiter d'une installation sportive de haute qualité, en plus de connaître les avantages d'un mode de vie sain et actif.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DE LA PATINOIRE BLEU BLANC BOUGE

- Soutenir les communautés défavorisées ciblées en leur donnant accès tout au long de l'année à une patinoire multisports extérieure de qualité.
- Promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie chez les enfants démunis (0-17 ans).

En ce sens, Ville de Saguenay préconise les éléments suivants lors de l'élaboration de l'horaire et de la programmation des activités :

- Les activités où le bénéfice sur la santé et le bien-être sont apparents sont priorisées.
- Les activités offertes doivent être à coût nul dans la mesure du possible et l'accent doit être mis sur la participation (et non sur la compétition, le classement ou la promotion de l'excellence).
- Les participants et organisateurs ne peuvent en aucun temps recevoir un bénéfice financier.
- L'accès au parc doit être en tout temps gratuit pour les spectateurs.

## ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES

- 100 paires de patins.
- 100 bâtons de hockey.
- 100 casques avec protecteur facial complet.

Les grandeurs disponibles sont inscrites sur le formulaire de demande de prêt d'équipements.

Pour les plages horaires d'activités libres identifiées sur l'horaire régulier, le prêt d'équipements sera possible en échange d'une pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduire seulement).

Lors des périodes de réservation, les écoles, les organismes et les partenaires ne sont pas dans l'obligation de fournir une pièce d'identité en échange d'un prêt d'équipements. Cependant, l'école locataire est responsable en tout temps des équipements prêtés et pourrait avoir à défrayer le coût de remplacement pour des équipements vandalisés, perdus ou volés.

## MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

**Les coordonnées des responsables sont disponibles à la page 9. Les formulaires nécessaires pour les demandes de réservation de la patinoire et de prêt d'équipements sont en annexe.**

Les réservations provenant des écoles, des organismes et des partenaires visés par les objectifs du programme sont prioritaires pour les plages horaires suivantes :

- Lundi au vendredi – 8 h 30 à 15 h 30 :
  1. Écoles priorité #1
  2. Écoles priorité #2
  3. Écoles priorité #3
  4. Organismes et partenaires
  5. Autres écoles priorité #4.
  
- Samedi, dimanche et congés scolaires – 10 h à 12 h (midi) :
  1. Organismes et partenaires
  2. Écoles priorité #1
  3. Écoles priorité #2
  4. Écoles priorité #3
  5. Autres écoles priorité #4.

### DÉLAIS DE RÉCEPTION DES DEMANDES – PATINOIRE ET ÉQUIPEMENTS

Envoi des demandes de réservation de la patinoire. Il y aura des périodes de priorisation afin de réserver la patinoire. Pour les autres réservations en dehors de ce calendrier de priorisation, il faut réserver au Patro de Jonquière au moins 10 jours ouvrables (lundi au vendredi) avant la première date souhaitée.

#### Envoi des demandes de prêt d'équipements :

- Vous devez envoyer vos demandes de prêt d'équipements (voir le formulaire en annexe) au moins 3 jours ouvrables avant la première date souhaitée à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Pendant les activités libres, la capacité maximale de la patinoire est de 75 personnes.

Une plage horaire réservée permet d'obtenir l'usage exclusif de la patinoire.

Un moniteur de patinoire est présent pour toutes les plages horaires réservées.

Les plages horaires souhaitées doivent être fractionnées aux 30 minutes (ex : 0 h 30, 1 h 00, 1 h 30, 2 h 00, 2 h 30, etc.).

Il n'y a pas de contrainte quant à la quantité de plages horaires souhaitées.

Un formulaire de demande de réservation (et de demande de prêt d'équipements, si applicable) doit être complété pour chaque classe/groupe :

- Enseignants/intervenants responsables de plus d'une classe/groupe : 1 formulaire pour chaque classe/groupe.
- Enseignants/intervenants responsables d'une seule classe/groupe : 1 formulaire.

Pour fin de confirmation, des contrats de réservation seront envoyés par courriel aux responsables (enseignants ou intervenants) et seront séparés de la façon suivante :

- Enseignants/intervenants responsables de plus d'une classe/groupe : 1 contrat pour chaque classe/groupe.
- Enseignants/intervenants responsables d'une seule classe/groupe : 1 contrat.

#### Prendre note que :

- Le bâtiment de services est accessible tous les jours à partir de 8 h.
- Deux buts sont disponibles sur place pour du hockey

**Pour assurer une transition fluide entre chacune des plages horaires réservées, les groupes seront invités à quitter la patinoire environ 5 minutes avant l'heure de fin prévue.**

## MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE RÉSERVATION ET DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

PÉRIODES DE RÉSERVATION	
<b>Lundi au vendredi</b> <b>De 8 h 30 à 15 h 30</b>  <b>Ordre de priorisation :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Écoles priorité #1</li> <li>2. Écoles priorité #2</li> <li>3. Écoles priorité #3</li> <li>4. Organismes admis et partenaires</li> <li>5. Autres écoles priorité #4.</li> </ol>	<p>Ouverture :</p> <p>En fonction des conditions climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du jeudi 6 janvier au dimanche 18 mars 2022.</li> </ul>
<b>Fin de semaine ou congés scolaires</b> <b>De 10 h à 12 h (midi)</b>  <b>Ordre de priorisation :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organismes admis et partenaires</li> <li>2. Écoles priorité #1</li> <li>3. Écoles priorité #2</li> <li>4. Écoles priorité #3</li> <li>5. Autres écoles priorité #4.</li> </ol>	<p>Il est aussi possible de réserver une plage horaire plus importante. Ces demandes seront alors traitées à la pièce par le responsable du dossier.</p>
	<p>L'activité ou l'événement doit répondre aux objectifs du programme.</p>
	<p>L'activité ou l'événement doit être offert à un large bassin de participants et ne doit pas se limiter à une classe d'élèves (ex : tournoi amical de hockey inter-écoles, journée blanche pour les élèves de l'école et leurs familles, etc.). Les activités ou événements ouverts à la population vivant à proximité du parc sont donc priorités.</p> <p>Par souci de vouloir respecter les objectifs de la Fondation des Canadiens pour l'Enfance et de répondre aux besoins des communautés ciblées par le programme, il nous importe de conserver un maximum de plages horaires pour la pratique d'activités libres et ainsi éviter que la glace soit utilisée majoritairement à l'usage exclusif des groupes demandeurs.</p>

ÉCOLES PRIORITÉ #1	
Écoles (en ordre de priorisation)	Distance
1. École le Tandem	500 m
2. École Saint-Jean-Baptiste	1,4 km
3. École Marguerite-Belley	1,6 km
4. École de la Mosaïque	1,7 km
5. École Trefflé-Gauthier	1,7 km
6. École Sainte-Marie-Médiatrice	2 km
Modalités de réservation (écoles priorité #1)	
Les écoles situées à 2 km et moins du Patro de Jonquière et ayant confirmé leur intérêt vont recevoir un calendrier de disponibilités. Ces écoles auront la priorité quant aux choix de dates. Le calendrier de disponibilités sera envoyé le 29 novembre.	
Compléter le formulaire de réservation en annexe et le faire parvenir avant le 10 décembre à l'adresse suivante : <a href="mailto:sports@patrojonquiere.org">sports@patrojonquiere.org</a> . Une confirmation sera envoyée au plus tard le 17 décembre.	
En cas de conflit, le responsable du Patro prendra contact avec les écoles afin de trouver une solution. Les plages horaires seront attribuées en fonction de l'ordre de priorisation inscrit ci-haut.	

ÉCOLES PRIORITÉ #2	
Écoles	Distance
1. École Sacré-Cœur	2,8 km
2. École Sainte-Cécile	3,7 km
3. École Secondaire Kénogami	3,7 km
4. École Polyvalente Jonquière	3,8 km
5. École Sainte-Bernadette	6,3 km
6. École Notre-Dame-du-Sourire	7,1 km
7. École Polyvalente Arvida	7,6 km
8. École Sainte-Lucie	8,2 km
9. École Notre-Dame-de-l'Assomption	8,8 km
Modalités de réservation (écoles priorité #2)	
Les écoles situées à 10 km et moins du Patro de Jonquière et ayant confirmé leur intérêt vont recevoir un calendrier de disponibilités au plus tard le 29 novembre. Ces écoles auront la priorité quant aux choix de dates.	
Compléter le formulaire de réservation en annexe et le faire parvenir avant le 10 décembre à l'adresse suivante : <a href="mailto:sports@patrojonquiere.org">sports@patrojonquiere.org</a> . Une confirmation sera envoyée au plus tard le 17 décembre.	
En cas de conflit, le responsable du Patro prendra contact avec les écoles afin de trouver une solution. Les plages horaires seront attribuées en fonction de l'ordre de priorisation inscrit ci-haut.	

ÉCOLES PRIORITÉ #3	
Écoles	Distance
1. École Bois-Joli	14,8 km
2. Collège Saint-Ambroise	21,4 km
3. École Du Versant	22,3 km
4. École Saint-Charles	23,7 km
5. École Saint-Jean-De-Bégin	36,2 km
Modalités de réservation (écoles priorité #3)	
Les écoles du Centre de Service Scolaire de la Jonquière situées à plus de 10 km du Patro de Jonquière et ayant confirmé leur intérêt vont recevoir un calendrier de disponibilités au plus tard le 20 décembre. Ces écoles auront la priorité quant aux choix de dates.	
Compléter le formulaire de réservation en annexe et le faire parvenir avant le 14 janvier à l'adresse suivante : <a href="mailto:sports@patrojonquiere.org">sports@patrojonquiere.org</a> . Une confirmation sera envoyée au plus tard le 21 janvier.	
En cas de conflit, le responsable du Patro prendra contact avec les écoles afin de trouver une solution. Les plages horaires seront attribuées en fonction de l'ordre de priorisation inscrit ci-haut.	

ÉCOLES PRIORITÉ #4	
Écoles (en ordre de priorisation)	Distance
Autres écoles publiques et privées (primaires et secondaires)	Saguenay-Lac-St-Jean
Modalités de réservation (écoles priorité #4)	
Les écoles situées sur le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean	
À partir du 24 janvier, les plages horaires seront disponibles. Compléter le formulaire de réservation en annexe et le faire parvenir à l'adresse suivante : <a href="mailto:sports@patrojonquiere.org">sports@patrojonquiere.org</a>	

## RÉSERVATION DE LA PATINOIRE (SUITE...)

### Modification d'un contrat de réservation existant (écoles priorité #1, #2, #3 et #4)

#### Si vous souhaitez modifier un contrat de réservation existant (changement de date ou d'heure) :

- Par courriel, communiquer avec le responsable le plus rapidement possible à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)
- Il doit y avoir une période d'au moins 10 jours ouvrables entre la date où le responsable est prévenu et la nouvelle date souhaitée.
- Dès que vous aurez reçu le contrat de réservation à jour et au moins 3 jours ouvrables avant la nouvelle date de réservation, envoyer par courriel une nouvelle demande de prêt d'équipements (si applicable) à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)

### Annulation d'une réservation (écoles priorité #1, #2, #3 et #4)

#### Si vous souhaitez annuler une réservation :

- Par courriel, communiquer avec le responsable le plus rapidement possible à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)
- Sans report : au moins 3 jours ouvrables à l'avance.
- Avec report : il doit y avoir une période d'au moins 10 jours ouvrables entre la date où le responsable est prévenu et la nouvelle date souhaitée.
- Avec report (prêt d'équipements) : Dès que vous aurez reçu le contrat de réservation à jour et au moins 3 jours ouvrables avant la nouvelle date de réservation, envoyer par courriel une nouvelle demande de prêt d'équipements (si applicable) à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)

### Demande de réservation additionnelle (écoles priorité #1, #2, #3 et #4)

#### Pour toutes les demandes de réservations additionnelles au cours de la saison :

- Compléter le formulaire de demande de réservation en annexe
- Par courriel, envoyer le formulaire au responsable au moins 10 jours ouvrables avant la première date souhaitée à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)
- Dès que vous aurez reçu le contrat de réservation à jour et au moins 3 jours ouvrables avant la date de réservation, envoyer par courriel une nouvelle demande de prêt d'équipements (si applicable) à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)

## INFORMATIONS IMPORTANTES (ÉCOLES PRIORITÉ #1, #2, #3 et #4)

À son arrivée, le responsable de la réservation (enseignant ou intervenant) doit obligatoirement présenter aux moniteurs :

- Une copie du contrat de réservation.
- Une copie du formulaire de prêt d'équipements (si applicable).

Il est aussi toujours possible pour les écoles priorisées de se rendre à la patinoire pour du patinage libre lorsque celle-ci n'est pas réservée. Pour connaître les plages horaires disponibles, il suffit de communiquer avec le responsable 24 heures avant la date souhaitée par courriel à l'adresse suivante : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org) (prêt d'équipements non-disponible).

## PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

### ÉCOLES PRIORITÉ #1, #2, #3 et #4

Un formulaire de prêt d'équipements doit aussi être complété pour chaque contrat de réservation, selon vos besoins.

Ce formulaire vous sera envoyé par courriel par le responsable lors de l'envoi de vos contrats de réservation (rappel).

**Pour chacun des contrats de réservation où un prêt d'équipements est nécessaire, vous devez :**

- Noter le numéro de contrat (correspond au « Numéro de demande » au coin supérieur droit) et l'inscrire sur chacun des formulaires, dans la case prévue à cet effet.
- Compléter le nombre de formulaires nécessaires, selon vos besoins.
- Envoyer le formulaire au moins 3 jours ouvrables avant la première date de réservation

## COORDONNÉES ET DATES IMPORTANTES

### Réervations et prêts de matériel

#### Par courriel :

- Réservation de la patinoire :  
**Priorité #1**-Période de réservation : entre le 29 novembre et 10 décembre pour être en priorité (un calendrier de disponibilités sera envoyé le 29 novembre) ou 10 jours ouvrables avant la date souhaitée pour les réservations ponctuelles.  
  
**Priorité #2**-Période de réservation : entre le 29 novembre et le 10 décembre pour être en priorité (un calendrier de disponibilités sera envoyé le 29 novembre) ou 10 jours ouvrables avant la date souhaitée pour les réservations ponctuelles.  
  
**Priorité #3**-Période de réservation : entre le 20 décembre et le 14 janvier pour être en priorité (un calendrier de disponibilités sera envoyé le 20 décembre) ou 10 jours ouvrables avant la date souhaitée pour les réservations ponctuelles.  
  
**Priorité #4**-10 jours ouvrables avant la date souhaitée à partir du 24 janvier.
- Modification et annulation d'un contrat de réservation existant (voir délais exigés à la page 8)
- Prêt d'équipements (3 jours ouvrables avant la date souhaitée)
- Disponibilité de la patinoire pour du patinage libre (24 heures avant la date souhaitée)

Téléphone : 418-542-7536 poste 117

Courriel : [sports@patrojonquiere.org](mailto:sports@patrojonquiere.org)